

Appel à projets 2021 : Act against racism

L'urgence d'agir politiquement contre le racisme a encore été démontrée par la mobilisation mondiale mais aussi nationale du mouvement « Black Lives Matter»¹.

Le racisme morcelle notre société belge dans laquelle il s'enracine de différentes manières.

Ainsi, les personnes afrodescendantes restent confrontées à des violences, des discriminations et des représentations stéréotypées héritées notamment de l'histoire coloniale de notre pays². Ces phénomènes doivent être attaqués à la source, en « décolonisant » les mentalités et les institutions, et en s'appuyant sur l'expertise des personnes concernées, y compris les jeunes générations héritières d'une mémoire souvent réprimée.

La crise sanitaire a mis en évidence l'existence d'un racisme anti-asiatique ordinairement invisibilisé³. Quant au sentiment islamophobe, il gangrène notre cohésion sociale et s'exerce, comme souvent, d'une façon spécifique et d'autant plus violente à l'égard des femmes⁴.

Les personnes juives sont également confrontées à une recrudescence des actes antisémites⁵ en lien notamment avec la propagation de discours conspirationnistes et/ou d'extrême droite reproduisant des clichés et des représentations identiques à celles qui ont déjà donné lieu, dans nos sociétés, à des persécutions allant jusqu'au génocide.

Quant aux discriminations et à la stigmatisation dont les communautés roms sont victimes⁶, elles font trop peu l'objet d'attention au niveau politique et sociétal.

La Belgique doit urgemment implémenter des actions pour répondre aux recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)⁷ et au Conseil des droits de l'homme visant à lutter plus efficacement contre le racisme structurel et institutionnel ainsi que contre les actes racistes et xénophobes.

¹ Nations Unies, Conseil des droits de l'homme. (2021). *Promotion et protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des Africains et des personnes d'ascendance africaine face au recours excessif à la force et aux autres violations des droits de l'homme dont se rendent coupables des membres des forces de l'ordre*. <https://undocs.org/fr/A/HRC/47/53>

² Nations Unies, Conseil des droits de l'homme. (2019). *Visite en Belgique. Rapport du groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine*. <https://undocs.org/fr/A/HRC/42/59/Add.1>

³ Unia. (2021). *Rapport annuel 2020. Vulnérabilité des droits humains en temps de crise*.

https://www.unia.be/files/Documenten/Jaarrapport/Unia_rapport_%C3%A9galit%C3%A4https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/racisme/comprendre-le-racisme9_2020_FR_AS.pdf

⁴ Pour en savoir plus, l'enquête du FRA constitue un éclairage important : https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2017-eu-minorities-survey-muslims-selected-findings_en.pdf

⁵ Pour en savoir plus, l'enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

<https://fra.europa.eu/en/publication/2018/experiences-and-perceptions-antisemitism-second-survey-discrimination-and-hate>

⁶ Commission européenne. (2020). *Cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms*.

https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/eu_roma_strategic_framework_for_equality_inclusion_and_participation_for_2020_-_2030_0.pdf

⁷ Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. (2021). *Observations finales concernant le rapport de la Belgique*.

<https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2fPPRiCAqhKb7yhsr69Gyhm7QM1Oqny37itcWj%2f24FroBjCaMewiKHBVB33Y8s%2fKXw5yPV3hIqdpQB%2bOqS3IHl2xZpGvNjS4PnzdN0Tddq%2ba2NCFvFvsZoKFo77mUMfCpZXue5SEUFRbxN9Dw%3d%3d>

Avec cet appel à projets, la Secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité invite la société civile à contribuer à l'élaboration de la politique fédérale en matière d'égalité des chances. Cette année, la Secrétaire d'État Sarah Schlitz a décidé de focaliser cet appel à projets sur la thématique de l'antiracisme.

Cet appel à projets est une impulsion au soutien structurel que souhaite apporter la Secrétaire d'État à la lutte antiraciste, le premier échelon politique se traduisant notamment par l'adoption d'un plan national de lutte contre le racisme, attendu depuis 20 ans par les personnes concernées⁸.

Cet appel à projets s'inscrit également dans le cadre de propositions d'actions émises par des institutions internationales afin de lutter efficacement contre le racisme, notamment au niveau européen⁹.

La liste ci-dessous reprend les thématiques prioritaires de la Secrétaire d'État. Il est recommandé de présenter une demande qui corresponde à l'une de ces thématiques, sans pour autant que cela soit obligatoire :

- Le racisme structurel
- Considération pour des formes spécifiques de racisme (antisémitisme, afrophobie, islamophobie, romaphobie, racisme anti-asiatique, racisme anti-migrant-es)
- Déconstruction des schèmes coloniaux et actions décoloniales
- La prise en compte de l'aspect intersectionnel des discriminations en lien avec une ou plusieurs formes de racisme
- L'élaboration de dispositifs de formation pour les agents étatiques
- Favoriser la représentativité de la diversité dans la société.

Seules les personnes morales qui poursuivent un but désintéressé, établies en Belgique (association sans but lucratif, association internationale sans but lucratif, fondation privée, fondation d'utilité publique) peuvent solliciter ces subventions.

L'appel à projet n'est pas ouvert aux entités publiques (communes, SPF, CPAS...).

⁸ Nations Unies. (2002). *Déclaration et du Programme d'action de Durban pour la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée*. https://www.ohchr.org/Documents/Publications/DurbanDecProgAction_fr.pdf

⁹ Commission européenne, Communication. (2020). *Une union de l'égalité : plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025*. https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/a_union_of_equality_eu_action_plan_against_racism_2020_-2025_fr.pdf

Le budget maximal qui sera accordé est de 25.000 euros par projet.

Le **guide des subventions** contient une description claire des conditions et des critères d'évaluation. Il détaille la façon de soumettre correctement une demande. **Attention ! Ce guide a été modifié par rapport à l'année passée. Veuillez-vous référer à cette nouvelle version.**

Le dossier de candidature comprend un **formulaire de demande** dûment rempli ainsi que des informations supplémentaires sur le fonctionnement de votre organisation en termes financiers et de contenu.

Afin de guider au mieux les participant·e·s dans l'introduction d'un dossier de candidature, une **séance d'information** sera organisée le **3 septembre 2021 à 17h**. Toutes les informations pratiques peuvent être trouvées dans le **guide des subventions**.

Date limite de soumission : 24 septembre 2021

Envoyez la demande à :

Électroniquement : **equal@just.fgov.be**

ou

Par courrier :

SPF Justice

Cellule Égalité des chances (bur. 408 – 411)

115 boulevard de Waterloo

B-1000 Bruxelles

Si vous avez encore des questions, n'hésitez pas à prendre contact avec equal@just.fgov.be (02/542.75.53 ou 02/542.75.79)

Cet appel à projets a été publié le 2 août 2021 La date limite pour la soumission des projets est le 24 septembre 2021